

Astuce: savoir déchiffrer les étiquettes

Si le dicton «On juge les gens sur la mine» ne s'applique guère au vin, il n'empêche que parfois, l'étiquette habille élégamment la bouteille sur laquelle elle est apposée. Le contenu informatif prime toutefois le côté esthétique.

La plupart des étiquettes comportent au moins un élément de typographie ou de présentation dont la taille ou l'emplacement attire le regard, permettant ainsi d'identifier le vin. Il s'agit en général d'une indication d'origine (mention du terroir et/ou du lieu), du nom du domaine viticole (producteur), du cépage ou du nom donné au vin.

L'ordonnance sur les denrées alimentaires précise les mentions qui doivent figurer obligatoirement sur une étiquette de vin ainsi que leur taille les unes par rapport aux autres:

1. Toutes les indications doivent être conformes à la réalité et exemptes d'ambiguïté. Ce principe vaut notamment pour les illustrations: si un paysage typique ou un lieu est représenté, il doit impérativement être accompagné de l'appellation d'origine.
2. L'appellation d'origine ou de provenance ne doit pas être plus de deux fois plus petite que le nom du vin ou du château, que le nom du cépage ou qu'un logo ou un nom de marque.
3. Le producteur (ou, pour les vins d'importation, l'importateur ou le distributeur) doit obligatoirement être désigné par son nom de famille, le nom du château ou par une marque déposée.
4. La mention du degré d'alcool est obligatoire (avec une marge d'erreur de $\pm 0,5$ % du volume).
5. Il est également impératif d'indiquer la contenance (p. ex. 75 cl).
6. Lorsque la teneur en sucres résiduels est supérieure à quatre grammes par litre, il faut l'explicitier par un adjectif clair du type «légèrement doux» ou «flétri».
7. La mention «contient des sulfites» sera également obligatoire pour les vins suisses à compter de 2008.

Le nombre d'éléments d'étiquette apposés (sur le goulot, p. ex.) n'est en revanche pas réglementé, de même que l'usage d'autocollants, de sceaux et de marques faisant référence à des médailles ou autres distinctions obtenues lors de concours.

A quoi les consommateurs font-ils le plus attention? La décision d'achat dépend vraisemblablement de l'occasion. Quelqu'un qui recherche aujourd'hui un vin d'une origine précise peut fort bien demain n'acheter que du vin de cépage. Ou se laisser tenter par un vin portant un nom de domaine célèbre, qu'il n'a jamais bu. Le fait de connaître un peu les terroirs et le goût des principaux cépages est bien sûr un atout.

